



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 325

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160532

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Soutien à l'émergence 2016 - conventions d'objectifs - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 325

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160532

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Soutien à l'émergence 2016 - conventions d'objectifs - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La politique de soutien à l'émergence a pour objectif de permettre aux artistes émergents de gagner en reconnaissance et légitimité en les accompagnant dans la structuration de leur projet professionnel (rémunération des artistes, consolidation administrative), en leur donnant l'occasion de confronter leurs créations au public dans des conditions favorables (diffusion large des oeuvres).

Instituée à l'occasion de l'approbation de la délibération n° 136 du Conseil municipal du 13/04/2015, la politique de soutien à l'émergence se décline en trois axes : un soutien financier, une mise à disposition de locaux de travail et de répétition et une mise à disposition de locaux administratifs.

Par délibération n°142 du 04-04-2016, les soutiens financiers ont été répartis en faveur de différentes associations oeuvrant dans le champ de l'émergence **pour l'année 2016**.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le plan de mandat 2014-2020 affiche la volonté de promouvoir l'innovation artistique et culturelle sous toutes ses formes (spectacle vivant, arts visuels, cinéma, arts plastiques...) avec l'ambition de faire de Saint-Etienne une pépinière nationale de talents. Aussi, la Ville oriente-t-elle son soutien à la création artistique avec un objectif premier de permettre à des artistes émergents, c'est à dire situés dans un espace intermédiaire entre les pratiques en amateur et la reconnaissance par les pairs et les programmeurs, d'entrer dans un monde professionnel.

□ **Contenu :**

La délibération n° 136 du 13/04/2015, a également annoncé qu'une convention d'objectifs et de moyens de deux ans, renouvelable un an, serait conclue avec chaque structure culturelle relevant de la politique de soutien à l'émergence (structures d'accompagnement, médias, lieux de diffusion et de création, festivals) afin de fixer les droits et devoirs de chacun et surtout permettre un développement homogène des activités sur le moyen terme.

La convention d'objectifs à intervenir avec DELTAMAX, fixe les obligations suivantes à l'association dans le cadre de son projet associatif :

- développement d'une saison culturelle
- développement d'un programme de résidence de création
- développement d'un programme d'actions en direction des groupes locaux amateurs

La convention d'objectif avec LE CRI DU CHARBON, fixe les obligations suivantes à l'association dans le cadre de son projet associatif :

- mise à disposition auprès des artistes amateurs de compétences en matière de conseil et de formation
- participation au ScAMA en tant que structure tutrice, notamment pour le dispositif Crescendo Piano, - accompagnement au développement de carrière d'au moins un artiste stéphanois émergent.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec l'association Deltamax et l'association Le cri du charbon,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE